

# COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2006

	P	A	R		P	A	R
MAGALI FRANCOU-CARRON (MAIRE)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
LUC REYNIER (1 <sup>ER</sup> ADJOINT)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	GÉRARD CARDIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GASPARD PASDRMADJIAN (2ÈME ADJOINT)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ARSÈNE DUBOIS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NICOLE BOULANGER (3ÈME ADJOINT)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PATRICIA CELCE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JEAN-MARIE GONSOLIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FRANCK GARAUD	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RODOLPHE MASSE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	JEAN-PIERRE PELLISSIER	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## **1/ Dotation de développement rural : projet de construction médicale**

Le montant des travaux pour la construction de la maison médicale s'élèvera à 320000€. Le Maire indique que le sénateur Sauget financerait une partie des travaux sur sa réserve parlementaire, tout comme le Conseil Général, le Conseil Régional, l'Etat, la caisse nationale d'assurance maladie. La part des travaux prise en charge par la commune de Corps s'élèverait à 150000€ environ.

Le Maire indique que la Commune pourrait emprunter pour financer en partie ces travaux. Etant donné l'évolution des taux d'intérêt qui augmentent, il conviendrait d'emprunter avant la fin de l'année pour l'ensemble des investissements prévus, et notamment la maison médicale. Le Maire se charge de faire le tour des organismes bancaires et fera prochainement des propositions au Conseil.

Le Maire rappelle que les loyers des professionnels qui s'installeront devront couvrir le montant des travaux financés par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil charge le Maire de demander une subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation de Développement Rural pour un montant de travaux hors taxes de 320000€. (ne prend pas part au vote : G Cardin).

## **2/ Demande de subvention pour achat de matériel informatique à la bibliothèque**

Le Maire indique qu'un ordinateur doit être acheté pour la Bibliothèque, pour renouveler le parc existant, pour un montant de 1290,30€TTC. Il y aura ainsi un ordinateur de plus dans l'espace multi média.

Après en avoir délibéré, le Conseil charge le Maire de demander une subvention la plus élevée possible au Conseil Général de l'Isère pour l'achat d'ordinateur d'un montant de 1290,3€TTC.

## **3/ DM BP Commune et BP Eau et Assainissement**

Nicole Boulanger sur proposition du Maire présente diverses écritures comptables à faire sur le BP de la Commune et le BP Eau et Assainissement. Accord du conseil sur ces écritures.

## **4/ Mise en non-valeur de produits irrécouvrables**

Nicole Boulanger présente différents produits irrécouvrables pour un montant de 801,66€. Après en avoir délibéré, le Conseil décide de mettre ces produits en non-valeur.

## **5/ Contrat de location et d'entretien photocopieuse**

Le Maire présente le nouveau contrat de location de la photocopieuse avec la société NRG France pour un montant trimestriel de 985,85€HT, et le contrat de maintenance d'un montant de 309,30€HT par trimestre. Les prix sont inchangés par rapport à la photocopieuse précédente.

Accord du conseil.

## **6/ Renouvellement du contrat de bail du relais Orange France**

Le Maire présente le contrat proposé par la société Orange France pour le bail du relais au terrain de football. Suite à diverses négociations, la société Orange propose de passer le montant du bail de 2500 à 5000€TTC.

Accord de l'assemblée.

## **7/ Questions diverses**

- **Projet d'extension de la société OSE** : madame le Maire présente le projet dont le montant s'élève à environ de 2,5M€, financé en partie par le Conseil Général et les Charbonnages de France. La société OSE sollicite la Commune de Corps pour un accord sur la cession des terrains, et une aide éventuelle, et souhaite venir présenter le projet aux élus de la Commune le vendredi 3 novembre à 17 heures à la mairie.
- **Courrier de MM Dumas** : ils sollicitent une autorisation pour mettre une barrière à leur chemin menant à leurs jardins situés en face du parking du tennis, qui sert parfois de WC aux usagers du parking. Le Maire charge Gaspard Pasdrmadjian et Arsène Dubois de rencontrer ces propriétaires sur place avant de prendre une décision.
- **Courrier de Mme Bondarnaud, présidente de l'alpage « Le Journal »** : elle sollicite la Commune pour l'entretien de l'alpage, l'association prenant une partie de cet entretien à sa charge grâce à des subventions. Toutefois, il faut encore débroussailler 10 hectares pour un montant de 10000€ environ, pour entretenir l'alpage et notamment prévenir les risques d'incendie. Arsène Dubois indique que l'association a demandé une subvention qui devrait couvrir entre 50 et 70% des travaux. Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord pour financer la partie des travaux qui ne sera pas subventionnée, sur présentation du devis et de l'attribution de la subvention par l'association.
- **Courrier de Mme Giroux, directrice de l'école** : elle souhaite reconduire le projet « Ecole et Cinéma » qui permet aux enfants des cycles 2 et 3 de découvrir l'art cinématographique et demande à la commune de financer le projet pour environ 400€. Accord du conseil.
- **Courrier d'Isabelle Guittet, nouvelle présidente de l'APE** : elle demande l'autorisation de conserver le local de la Mairie où sont stockés les lots de la kermesse et du loto. Le Maire indique que ce local sert aussi d'archives communales. Elle propose donc à l'association d'utiliser l'appartement de l'école inoccupé, de manière provisoire (tant qu'il n'est pas occupé). Accord du conseil.
- **CDRA** : le maire indique que la Communauté de Communes n'est toujours pas entrée au CDRA (qui permet d'obtenir des subventions), porté actuellement par le syndicat intercommunal de Vizille qui cessera son activité au 31 décembre. Il est proposé aux collectivités de donner un avis de principe pour l'adhésion à un futur syndicat mixte. Toutefois, le Maire propose de donner un avis favorable à un conventionnement avec le futur syndicat, plutôt qu'une adhésion pure et simple de la Communauté de Communes. Arsène Dubois indique que le niveau d'information est faible, et qu'on ne sait pas encore ce que va apporter ce syndicat. En tout état de cause, les élus de Corps ne sont pas favorables à l'adhésion au syndicat qui est encore une structure supplémentaire., et souhaiteraient plus d'informations sur le conventionnement avec le syndicat, et les objectifs réels de ce syndicat. Le Maire indique qu'elle informera le Conseil Communautaire de la grande réserve des élus de Corps sur ce syndicat lors de la prochaine réunion de la communauté de communes.